

ANNONCES

LE CARNET

MEMENTO OBSEQUES

P.F. DEBUREAUX - DOSSIN
Transport de corps - Organisation complète des funérailles - Chambres funéraires
8 bis, rue de Cologne - 02420 HARGICOURT ☎ 03 23 09 58 83

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarif préférenciel : 4,46 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)

Avis administratifs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

PRESCRIPTION DEL'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par fusion au 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays Hamois et la Communauté de Communes du Pays Nesois ont fusionné pour former la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Par délibération n°2018-139 en date du 13 septembre 2018, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le territoire intercommunal. Cette délibération précise les objectifs poursuivis, définit les modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres, ainsi que les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes (2 bis rue de Peronne à HAM) et dans chaque mairie du territoire. La délibération est consultable à la communauté de communes et dans les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture au public : ATHIES, BETHENCOURT-SUR-SOMME, BILLANCOURT, BREUIL, BROUCHY, BUVERCHY, CIZANCOURT, CROIX-MOULON, GENEUX, GURCHY, DOUILLY, ENNEMAN, EPENACOURT, EPEVILLE, ESMERY-HALLON, FALVY, GRECOURT, HAM, HOMBLEUX, LANGUEVOISIN-QUOUVERVY, LICOURT, MATTIGNY, MESNIL-SAINT-MICHAEL, MAM, MORNAY-LAGACHE, MORCHAM, MOYENCOURT, MUILLE-VILLETTRE, NESLE-ORPHY, PARGNY, PITHON, POTTE-QUIVIERES, RETHONVILLERS, ROUY-LE-GRAND, ROUY-LE-PETIT, SAINT-CHRIST-BRIST, SANCOURT, TERRIY, UGNV-LE-EQUI-PEE, VILLECOURT VOYEVENNES Y.

Un registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée sera mis à disposition du public dans chaque mairie et à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Enquêtes publiques

Communauté de Communes de la Champagne Picarde

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DU projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Champagne Picarde

Par arrêté du 16 août 2018, le Président de la Communauté de communes de la Champagne Picarde (CCCP) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de SCoT de la CCCP arrêté le 10 avril 2018. Elle se déroulera du mercredi 19 septembre 2018 à 15h au samedi 20 octobre 2018 à 12h soit 31 jours consécutifs. Au terme de l'enquête, la CCCP se prononcera sur l'approbation du SCoT Champagne Picarde. M. Michel DUCHATEL a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens. Le dossier mis à la disposition du public comprend notamment l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale.

Lieux d'enquête :
- Siège de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde - 2 Route de Montigny, 02820 Saint-Erme
- Mairie de Guignicourt - Place du Maréchal Leclerc
- Mairie de Lesse Notre Dame - Place de l'Hotel de Ville
Dans chaque lieu d'enquête, le dossier d'enquête publique, et le registre d'enquête sont accessibles aux horaires habituels d'ouverture.

Accueil du public par le commissaire enquêteur :
- Mercredi 19 septembre 2018 de 15 heures à 18 heures, au siège de la CCCP ;
- Samedi 20 septembre 2018 de 09 heures à 12 heures, à la mairie de Guignicourt ;
- Mardi 2 octobre 2018 de 15 heures à 18 heures, Salle Padovan - Place Bailly, à la commune de Lesse Notre Dame ;
- Jeudi 11 octobre de 15 heures à 18 heures, à la mairie de Guignicourt ;
- Samedi 20 octobre de 09 heures à 12heures, au siège de la CCCP.

Le public peut également adresser ses observations par :
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique sur le projet de SCoT de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde - 2 Route de Montigny - 02820 Saint-Erme
- Courriel : enquete@publique@cc-champagnepicarde.fr, en mentionnant en objet " Enquête publique relative au projet de SCoT"
Le dossier d'enquête est consultable sur www.cc-champagnepicarde.fr ou sur un poste informatique au siège de la CCCP aux horaires habituels d'ouverture.
A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la CCCP, dans les lieux désignés comme lieux d'enquête et sur le site internet de la CCCP : www.cc-champagnepicarde.fr

1447039200

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER un PARC ÉOLIEN à LISLET.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 7 septembre 2018, une enquête publique qui sera ouverte du lundi 1er octobre 2018 au samedi 3 novembre 2018 inclus, dans la commune de LISLET sur la demande présentée par la société SAS PARC DU CHATEAU (groupe EUROVATTI) dont le siège social est situé 8 rue Aubert 75008 PARIS en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et retrouvant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de PARC ÉOLIEN DU CHATEAU sur le territoire de la commune de LISLET.

Ce projet est composé de 5 éoliennes d'une puissance nominale de 2,2 à 3,6 MW, d'une hauteur de 165 mètres, de 2 postes de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la mairie de LISLET aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert, à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de LISLET, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex, sur tendevous.com.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-julille-lope@aisne.gouv.fr. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : " Enquête publique - Observations - Société SAS PARC DU CHATEAU - Parc éolien du Château - LISLET ". La taille des messages et de leur(s) pièce(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations reçues par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société SAS PARC DU CHATEAU dont le siège social est situé 8 rue Aubert 75008 PARIS ou à la Direction départementale des territoires.

Monsieur Francis BLONDEAU, directeur départemental de La Poste en retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :
LEU JOURS HEURES LIEU
Lundi 9 octobre 2018 9H00 - 12H00 Mairie de LISLET
Mardi 10 octobre 2018 9H00 - 12H00 Mairie de LISLET
Mercredi 17 octobre 2018 14H00 - 17H00 Mairie de LISLET
Vendredi 26 octobre 2018 14H00 - 17H00 Mairie de LISLET
Samedi 3 novembre 2018 9H00 - 12H00 Mairie de LISLET

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (ddt), boulevard de Lyon (02011 LAON Cedex), dans les mairies de AGINCOURT-ET-SCHIELES, BONCOURT, BUCY-LES-HERMONT, CHADOUSSÉ, CLERMONT-LES-FERMES, DIZY-LE-GROS, EBOULEAU, LA-VILLE-AUX-BOIS-LES-DIZY, LAP-PON, LE HUEL, LISLET, MONTCORNET, MONTIGNY-LE-FRANC, MONTLOUE, NIZY-LE-COMTE, NOIRCOURT, RENNEVAL, SAINTE-GENEVIÈVE, SAINTE-REUVE, SOIZE, TAVAUUX-ET-PONTSEICOURT, VIGNIEUX-HOCOULET, VINCY-REUIL-ET-MAGNY, et SEVIGNY-WALLEPPE (08) et sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, à partir et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision.
- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable d'Unité,
Signé : Thomas BOSSUYT.

143008660

EMPLOI
avec LA VOIX EMPLOI.COM

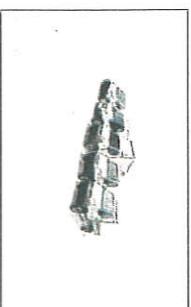
Recherche d'emploi

● Dame cherche HEURES DE MENAGES, secrétaire Mairie, St Quentin et alentours, CERSU, accepté, emploi déclaré, tél: 06 12 92 61 94

AUTOMOBILES

BERLINES

AUTRES MARQUES



ACHETE CASH au meilleur prix. TOUS TYPES DE VEHICULES : utilitaire 4x4, camping-car, voiture sans permis, cabriolet, camion benne/tracelle et décapotable, à partir de l'année 2000, avec/sans CT, même fort km, me déplace 7/7 jours, tél: 06 59 50 45 26

RENDEZ-VOUS
EMPLOI
Mardi et samedi
dans
l'Aisne Nouvelle



Uniquement sur votre véhicule ou votre bien immobilier et sur une durée maximum et limitée de 2 mois consécutifs à raison de 2 jours de parutions par semaine. Le tarif de 40€ comprend le forfait de base de 4 lignes sans options photo et valorisation. Offre réservée aux particuliers du 15/09/2018 au 15/11/2018.

Publiez votre annonce légale dans l'**Aisne**
Envoi par mail à : annonces@aisnenouvellepbl.com
Pour les marchés publics, notre plateforme de dématérialisation
Contact commercial :
Tel : 03.22.82.84.35

Actulegales.fr, avec votre journal
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
Actulegales.fr
1^{er} janvier 2010.

Publiez votre petite annonce jusqu'à la vente de votre bien
pour seulement **40€ TTC**
Pour bénéficier de cette offre, contactez 0 809 108 002
ou par mail : petitesannonces@ppublique.fr



Aisne nouvelle
1^{er} SUPPORT
D'OFFRES D'EMPLOIS
de la région